

UNIVERSITÉ Paul SABATIER

Faculté de Médecine PURPAN

Faculté de Médecine RANGUEIL

**CAPACITÉS DE MÉDECINE
(DIPLÔMES D'ÉTAT)**

Année Universitaire : 2020 – 2021

**Formations ouvertes
aux Médecins Diplômés Généralistes ou Spécialistes
et aux Médecins Etrangers (U.E. et Hors U.E.)**

23/07/2020

FORMATION DE 3^{ème} CYCLE DIPLOMES D'ETAT

(Capacité de Médecine)

(La possession du Diplôme National peut conférer à son titulaire le droit d'exercer une compétence.)

UNITE DE FORMATION

L'enseignement des Capacités de Médecine est assuré par les deux Facultés de Médecine Purpan et Rangueil ou en association avec d'autres Universités, conformément aux dispositions de l'Arrêté Ministériel du 29 avril 1988 modifié.

INTITULE DES ENSEIGNEMENTS ET RESPONSABLES DE FORMATION

INTITULE de la CAPACITE DE MEDECINE	NOM DU PROFESSEUR RESPONSABLE	DUREE	DROITS ANNUELS du DIPLOME (1)
Addictologie Mme Christine MAURY maury.ch@chu-toulouse.fr Tél. : 05 67 69 16 42 Fax : 05 61 77 25 72	Pr N. FRANCHITTO Pavillon Louis Lareng Hôpital PURPAN Place du Dr Baylac - TSA 40031 31059 TOULOUSE cedex 9	2 ans	Se reporter rubrique inscription, page 4
Aérospatiale Mme Marie-Pierre GROUSSOUS marie-pierre.groussous@univ-tlse3.fr Tél. : 05 62 88 90 97	Pr I. TACK Service d'Explorations Fonctionnelles Physiologiques Bât H1 - 4 ^{ème} étage Hôpital RANGUEIL Avenue du Pr J. Poulhès - TSA 50032 31059 TOULOUSE cedex 9	1 an	
Allergologie Mme Sandrine BEDIN sandrine.bedin@univ-tlse3.fr Tél. : 05 62 88 90 76	Pr A. DIDIER (2ème étage) Clinique des Voies Respiratoires Hôpital LARREY - TSA 30030 24 chemin de Pourville 31059 TOULOUSE cedex 9	2 ans (Examen terminal à l'échelon national)	

23/07/2020

<p>Catastrophe</p> <p>Mme Elodie PAPAYANNI cesu.sec@chu-toulouse.fr</p> <p>Tél. : 05 67 69 16 36</p>	<p>Pr V. BOUNES</p> <p>SAMU 31 Pavillon Louis LARENG Hôpital PURPAN Place du Dr Baylac - TSA 40031 31059 TOULOUSE cedex 9</p>	<p>1 an</p>	
<p>Hydrologie et Climatologie Médicales</p> <p>Mme Dorothée BROHARD dorothee.brohard@univ-tlse3.fr</p> <p>Tél. : 05 61 14 59 73</p>	<p>Pr J.L. MONTASTRUC</p> <p>Service de Pharmacologie FACULTE DE MEDECINE 37 allées Jules Guesde 31073 TOULOUSE cedex 7 jean-louis.montastruc@univ-tlse3.fr</p>	<p>2 ans</p>	
<p>Médecine et Biologie du Sport</p> <p>Mme Sonia VENTRE ventre.s@chu-toulouse.fr</p> <p>Tél. : 05 61 77 25 62</p>	<p>Pr P. MANSAT</p> <p>Service d'Exploration de la Fonction Respiratoire et de Médecine du Sport Clinique des Voies Respiratoires Hôpital LARREY- TSA 30030 24 chemin de Pouvoirville 31059 TOULOUSE cedex 9</p>	<p>1 an</p>	

(1) Lire rubrique inscription et droits d'inscription (régime particulier : probatoire(s) et complément(s) droits après succès.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont autorisés à s'inscrire, **sur autorisation délivrée par le Professeur responsable**, les candidats français, ayant soutenu leur thèse et les Docteurs en Médecine ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne et Andorrans, les médecins étrangers titulaires d'un diplôme de Médecine permettant l'exercice dans le pays d'origine.

Préalablement à l'inscription définitive, les intéressés devront réussir un **examen probatoire**.

La date de l'examen probatoire est fixée par l'enseignant responsable de la formation.

Toutefois, des **dispenses** de l'examen probatoire et des **aménagement d'études** peuvent être accordés **sur titres et travaux (validation d'acquis) et sur proposition** du professeur responsable selon les conditions statutaires (Cf. Arrêté ministériel du 15/06/1990).

INSCRIPTION

- L'inscription se déroule mi-septembre, sans excéder mi-octobre. Le montant des droits est fixé annuellement, par décision ministérielle (de ce fait, susceptible d'être modifié).
- Les droits sont exigibles pour chaque niveau d'études du diplôme considéré et dans le cas d'une inscription multiple (plusieurs capacités) en vue de chacune des formations postulées.
- Le montant des droits est de **502,00 Euros** (il est, le cas échéant, minoré lorsque le postulant a acquitté les droits correspondants à une inscription d'une autre nature (ex. : D.E.S., D.E.S.C., etc.))
- L'inscription est régularisée en deux étapes :
 - Préinscription en vue du probatoire : **251,00 Euros** (droits partiels)
 - Inscription définitive après succès au probatoire : **251,00 Euros** (complément)
502,00 Euros

Attention ces tarifs sont valables uniquement pour l'année 2019-2020.
Chaque année un décret fixe la nouvelle tarification.

La totalité des droits (partiel + complément) est exigible, elle permet, de même que l'assiduité aux cours, stages, etc., d'être admis à présenter les examens terminaux.

Les étudiants qui s'inscrivent en 2^{ème} année d'études (voir disciplines concernées) ou ceux qui sont dispensés du probatoire acquittent, d'emblée, la totalité des droits soit **502,00 Euros**.

Il est recommandé, avant de s'inscrire, de vérifier auprès des enseignants responsables de formations, si les exigences de l'enseignement (programme, calendrier et volume horaire, séminaire, stages, assiduité, etc...) rendent compatibles, la même année, le suivi de plusieurs cursus (ex. : Médecine d'Urgence et Médecine de Catastrophe) ou de même l'exercice professionnel et suivi d'une capacité, ou encore, le suivi d'une capacité concomitamment avec les études d'une autre nature (ex. : D.E.S., D.E.S.C., etc.). S'il y a incompatibilité, les droits d'inscription ne peuvent être en effet remboursés sur ces motifs.

23/07/2020

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les examens définis selon des modalités spécifiques à chaque diplôme peuvent comporter des épreuves de contrôle continu, des notes d'assiduité au cours et aux stages des examens écrits, oraux et techniques, enfin la présentation de mémoire de fin d'études. Dans la majorité des cas : les épreuves sont locales, certaines disciplines comportent des épreuves de portée nationale ou interrégionale.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La possession de ce diplôme national peut conférer à son titulaire le droit d'exercer une compétence dans les domaines de la Médecine particulièrement ciblés (ex. Médecine d'urgence) ; en aucun cas, la possession du diplôme permet l'exercice d'une qualification, prérogative des Médecins spécialistes et généralistes.

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Le programme est fixé réglementairement. Les études comprennent une formation théorique spécifique à la discipline, d'un volume horaire moyen de 100 à 200 heures sous forme essentiellement de conférences, séminaires, enseignements dirigés, enseignements magistraux et une formation pratique par des stages hospitaliers et des gardes dans les services du Centre Hospitalier Régional, dans les laboratoires hospitalo-universitaires ou dans les organismes extra-hospitaliers.

Pour toute information concernant le descriptif des formations, prendre contact avec le secrétariat du professeur concerné.